

Les grandes cultures en Normandie

12

Aux portes des grands bassins céréaliers français

La Normandie est une terre d'élevage mais les cultures arables y sont également bien présentes. 60 % de la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations agricoles normandes leur sont consacrées, ce qui représente 1,25 million d'hectares, dont plus de 615 000 hectares pour les céréales en 2020.

Trois zones sont plus spécialement orientées vers les grandes cultures : la Plaine de Caen-Falaise-Argentan dans le Calvados et l'Orne, le Pays de Caux en Seine-Maritime, les plateaux du Neubourg et d'Evreux dans l'Eure.

Production totale de blé tendre en 2020 (millions de quintaux) :

- > 50 Mq
- 25 à 50 Mq
- 10 à 25 Mq
- < 10 Mq



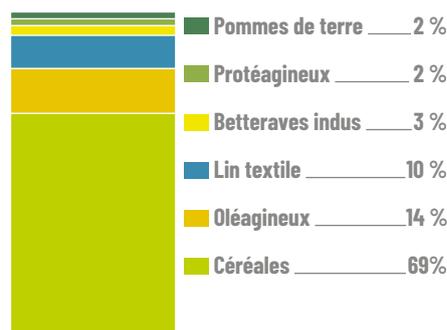
En milliers de tonnes	Production Normandie 2020	Part Normandie dans production française
Total céréales	4 853	8 %
dont blé tendre	3 225	11 %
Total oléagineux	361	7 %
Total protéagineux	62	8 %
Betteraves industrielles	2 108	8 %
Lin textile	470	63 %
Ensemble pommes de terre	773	9 %

Agreste - SAA

Une forte spécialisation sur le blé

La Normandie se distingue des autres régions françaises par une forte proportion de blé tendre dans l'assolement : 46 % des surfaces consacrées aux cultures de vente sont en blé contre 31 % en moyenne nationale, en 2020. Une partie non négligeable des surfaces en blé se situe en zone d'élevage, où cette culture s'est développée suite à l'instauration des quotas laitiers. Elle y représente souvent la seule culture de vente. La Normandie produit essentiellement du blé destiné à l'exportation et à la consommation animale. La collecte régionale se répartit entre les collecteurs privés et les coopératives.

Répartition des surfaces en terres arables (hors légumes et fourrages) en Normandie en 2020



Total cultures de vente : 893 131 ha

Agreste - SAA



Des rendements supérieurs à la moyenne nationale

Les conditions pédoclimatiques locales assurent de bons rendements, généralement supérieurs à la moyenne nationale.



Rendement en q/ha	Normandie		France	
	2020	Écart à la moyenne 2015-2019 (q/ha)	2020	Écart à la moyenne 2015-2019 (q/ha)
Blé tendre	76	- 4	69	- 3
Orge	61	- 12	53	- 12
Avoine	50	- 8	40	- 6
Triticale	55	/	47	- 4
Colza	29	- 7	30	- 4
Pois protéagineux	30	- 8	27	- 8
Betteraves industrielles	775	- 149	622	- 248
Lin textile	55	- 12	53	- 13
Pommes de terre de consommation	409	- 14	418	/

Agreste - SAA

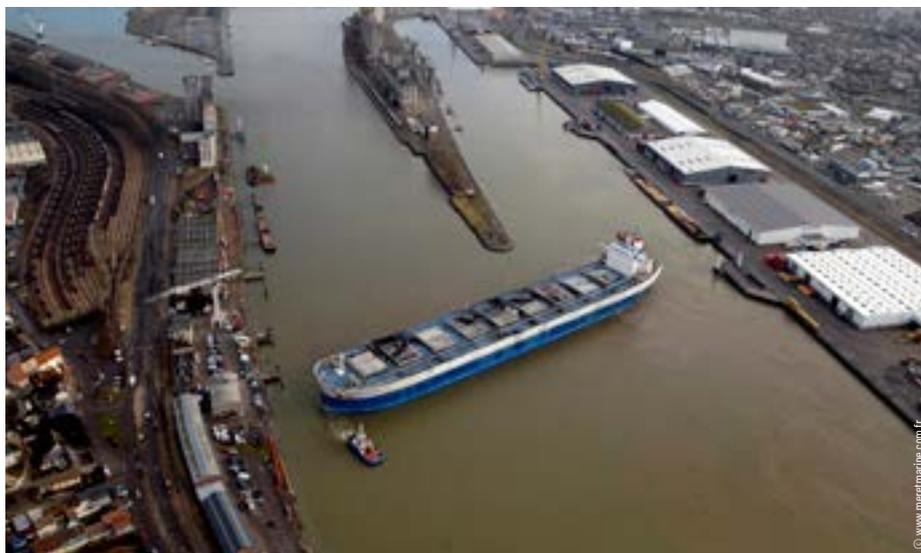
Rouen, 1^{er} port ouest-européen exportateur de céréales

Premier pays producteur de céréales de l'Union européenne devant l'Allemagne, la France a produit, en 2020, 57,5 millions de tonnes de céréales, dont 29,2 millions de tonnes de blé tendre (1^{re} céréale produite en France). La France est un acteur majeur du marché international des céréales. La Normandie est la région française la mieux

située pour exporter du fait de la proximité géographique des ports de Rouen et de Caen. C'est donc logiquement que les organismes collecteurs de la région adaptent leur stratégie à ce débouché.

Le port de Rouen, comme d'autres grands ports européens, présente la spécificité de recevoir les navires à l'intérieur des terres.

D'importants travaux y sont réalisés : approfondissement du chenal en augmentant le tirant d'eau pour permettre d'accueillir de plus gros navires, développement d'une desserte multimodale de ses terminaux.



Après une récolte en baisse, 6,5 millions de tonnes de céréales ont été exportées lors de la campagne 2020-2021 depuis le port de Rouen (en recul par rapport aux presque 10 millions de tonnes de la campagne précédente). Cela fait de Rouen le 1^{er} port céréalier ouest-européen. Les premières destinations du port de Rouen sont : l'Algérie, le Maroc, l'Afrique de l'Ouest et la Chine. Cela confirme la place de leader du port normand avec plus de 50 % des exportations maritimes françaises toutes céréales confondues.

En aval de la filière

L'industrie des aliments du bétail est surtout développée dans une région comme la Bretagne qui, avec ses élevages hors-sol, est grande consommatrice d'aliments composés. Une partie des pois protéagineux récoltés en Normandie y trouve d'ailleurs son débouché. Quelques entreprises normandes fabriquent les quantités nécessaires à l'élevage régional.

Les céréales normandes sont exportées ou trouvent leurs débouchés dans des régions limitrophes. La meunerie n'est donc pas un secteur très important dans la région. Les meuniers ont certaines contraintes qualitatives qui les obligent à s'approvisionner à l'extérieur de la région. En Normandie, on dénombre moins d'une vingtaine de moulins en activité. En aval de la filière, la région compte une vingtaine d'établissements spécialisés dans la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et une dizaine spécialisés dans le secteur de la biscoterie, biscuiterie et pâtisserie de conservation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- un hectare de blé tendre (soit 5,5 tonnes de farine) permet de fabriquer 25 000 baguettes de 250 grammes ou 900 000 biscuits petit-beurre,
- un hectare de blé dur permet de fabriquer 3 850 kg de pâtes (pour fabriquer 1 kg de pâtes, il faut 1,3 à 1,5 kg de blé dur),
- un hectare d'orge de brasserie permet de produire 35 000 litres de bière,
- un hectare de maïs permet de fabriquer 5 tonnes de pop corn,
- un hectare de céréales permet de produire 10 tonnes de plastiques biodégradables,
- un hectare de céréales permet de produire 3 000 litres d'éthanol et 2,8 tonnes de drèches.

Lors de la campagne 2020-2021, près de 27 millions de tonnes de céréales françaises ont été exportées pour une valeur de 6,7 milliards €, ce qui représente, en valeur, la vente de 88 Airbus A320.

Sources : Intercéréales

Démarches qualité

Marques collectives :

- Pain normand - Pain bio normand
- Baguette du Perche
- La moisson normande



La filière des céréales bio en Normandie, c'est 815 exploitations pour une surface certifiée bio de 12 516 ha.

La filière des oléagineux bio en Normandie, c'est 110 exploitations pour une surface certifiée bio de 313 ha.

La filière des protéagineux bio en Normandie, c'est 127 exploitations pour une surface certifiée bio de 758 ha.

La filière des légumes secs bio en Normandie, c'est 48 exploitations pour une production certifiée bio de 235 ha.

La filière des pommes de terre en Normandie



Avec près de 7 % de la production nationale de pommes de terre de consommation (556 135 tonnes), la Normandie est, en 2020, la 4^e région productrice, derrière les Hauts de France (62 %), le Grand-Est (11 %) et le Centre Val de Loire (9 %). L'essentiel de la production normande est situé en Seine-Maritime (76 %) mais la pomme de terre est également produite dans l'Eure, le Calvados, la Manche et l'Orne (par ordre décroissant de production), c'est-à-dire à proximité des unités de transformation agroalimentaires normandes ou picardes. En 2020, près de 13 600 hectares sont consacrés à la pomme de terre de consommation en Normandie. Avec 22 % de la production nationale de plants de pommes de terre, la Normandie est la 3^e région française, derrière la Bretagne et les Hauts de France (avec chacun près de 36 % de la production nationale en 2020). Pour ce marché, les agriculteurs normands ont produit, en 2020, plus de 171 000 tonnes de plants certifiés.

La filière sucrière en Normandie

Près d'une quarantaine de départements de la métropole cultivent des betteraves mais la production nationale de betterave sucrière se situe essentiellement dans la moitié nord du pays. La région Hauts-de-France représente à elle seule plus de la moitié de la production nationale en 2020 (54 %). La région Grand-Est en représente plus d'un quart (26 %). Les cultures de betteraves sont généralement groupées dans la zone d'approvisionnement d'une sucrerie (32 km en moyenne) avec laquelle les planteurs sont liés par contrat. La betterave est récoltée lorsque les réserves de sucre dans la racine sont maximales (de 15 à 21 % de son poids en sucre). Afin de conserver toute leur richesse en sucre, les plantes doivent être transformées rapidement et le temps de stockage réduit, c'est pourquoi les sucreries, à l'activité fortement saisonnière, sont implantées à proximité des zones de production. L'extraction du sucre de la betterave consiste à isoler, par séparations mécaniques successives, les molécules de saccharose contenues dans la plante.

La production de sucre représente la première utilisation de la betterave. Ce sucre est principalement destiné à l'alimentation, soit pour une utilisation directe, soit pour des utilisations indirectes : IAA, restauration... Il est également utilisé pour des applications non alimentaires, comme par exemple dans l'industrie chimique ou pharmaceutique. L'alcool d'origine betteravière est utilisé pour des applications alimentaires (boissons, vinaigre) et non alimentaires (parfumerie, chimie, pharmacie, biocarburants).

Jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et la fermeture de la sucrerie de Cagny dans le Calvados, la production normande de betteraves sucrières se répartissait dans 4 des 5 départements normands (à l'exception de la Manche). Désormais, la production se concentre majoritairement sur les départements de l'est normand : Seine-Maritime et Eure, chacun ayant une sucrerie présente sur son territoire ; appartenant respectivement au groupe Cristal Union et à la société Saint Louis Sucre, deux des trois principaux groupes sucriers français.

La Normandie est la 3^e région française productrice de betteraves sucrières avec 2,1 millions de tonnes en 2020 (soit 8 % de la production nationale). En 2020, plus de 27 200 ha sont consacrés à la production de betteraves sucrières en Normandie. La filière régionale a connu ces dernières années de fortes variations de production : d'une hausse comme partout ailleurs en Europe à la fin des quotas à une baisse engendrée par la fermeture de la sucrerie calvadosienne de Cagny, dans un contexte de marché fortement perturbé



Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires des grandes cultures en Normandie - céréales, oléoprotéagineux et plantes industrielles (lin, betteraves, pommes de terre) - estimé à environ 1 853 millions d'euros par an en moyenne entre 2016 et 2020, soit 44 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue)**

Source : comptes de l'agriculture

- **422 620 hectares de blé en Normandie avec 138 510 ha dans le 27, 107 720 ha dans le 76, 73 990 ha dans le 14, 67 740 ha dans le 61 et 34 660 ha dans le 50.**

Les faits marquants de 2021

Après une récolte 2020 décevante en volume, la récolte 2021 a été décevante en qualité. En cause, les multiples épisodes de pluies qui ont grevé les rendements alors qu'au début de l'été, les spécialistes s'attendaient à une moisson digne des meilleurs crus. Même si la quantité est présente par rapport au 2021, la qualité pêche et ainsi, de nombreuses tonnes de blé français ne répondent pas aux standards de la meunerie, entraînant une décote.

Côté positif, les prix des productions végétale se sont dans le même temps orientés à la hausse.

Sources : Agreste : SAA, comptes de l'agriculture Intercéréales, SNFS